

EN CAS DE RISQUE MAJEUR

ALERTE PPMS ⇨ MISE A L'ABRI



L'objectif du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours

Le Proviseur déclenche le PPMS (mise à l'abri des personnes):

- lorsqu'il est prévenu par les autorités (signal d'alerte, téléphone, gendarmerie,..)
- lorsqu'il constate un incident pouvant avoir une incidence majeure sur l'établissement

Au signal d'alerte PPMS, tous les élèves et personnels rejoignent la zone la plus proche du lieu où ils se trouvent et se mettent à l'abri



LOCALISATION DES ZONES DE MISE A L'ABRI (suivre les panneaux indicateurs)



RDC AGORA
Grande Salle
Archives



RDC
Maths-Sciences
Couloir central



1° ETAGE
Lettres
Couloir central



Couloir
Chef des
Travaux



Internat
RDC

Dans chaque zone

Le responsable de zone:

- prend possession de la mallette PPMS de la zone où se trouvent consignes, médicaments d'urgence ,.... (le lieu où se trouve la mallette est indiquée par zone)
- Procède à l'appel des personnes confinées
- Se met en communication avec le responsable du site (chef d'établissement) par talkie-walkie
- Gère au mieux la mise à l'abri sur la zone avec les autres adultes

Le Chef d'Etablissement:

- Gère le centre de crise: lien avec l'extérieur, consignes des autorités,...
- Se met en contact avec chaque zone de mise à l'abri
- Gère la durée de la mise à l'abri dans l'établissement
- Lève la mise à l'abri lorsqu'il a eu confirmation de la fin de l'alerte par les autorités ou secours